

Annexe 4 – Priorités en ASH

Les priorités automatiques sont établies de 10 à 50.

La priorité la plus importante est la priorité 10.

	Option B	Option C	Option D	Option E	Option F
Type de prise en charge	Élèves aveugles ou malvoyants	Élèves présentant une déficience motrice	Troubles des fonctions cognitives	Aide à dominante pédagogique	Elèves de SEGPA
Type de poste	ULIS	ULIS	ULIS / IME / ITEP	RASED	SEGPA
Priorité 10	Titulaires de l'option B CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPEI	Titulaires de l'option C CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI	Titulaires de l'option D CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI	Titulaires de l'option E CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI	Titulaires de l'option F CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI
Type de nomination	TPD	TPD	TPD	TPD	TPD
Priorité 20	CAEI-CAPSAIS-CAPA SH-CAPPEI toutes options / modules				
Type de nomination	TPD	TPD	TPD	TPD	TPD
Type de nomination	PRO	PRO	PRO		PRO
Priorité 50	Enseignants sans spécialisation				Enseignants sans spécialisation
Type de nomination	PRO	PRO	PRO	PRO	PRO